

Travailler avec AKTO



Les entreprises de nos branches font face à **des enjeux de transformations** (numérique, environnementale, sociale) et à de fortes pénuries de main d'œuvre sur plusieurs de leurs métiers clés.

En tant que prestataire de formation, vous avez un rôle à jouer à nos côtés en agissant sur **le développement des compétences des salariés et demandeurs d'emploi**, leur évolution professionnelle et en préparant les jeunes à apprendre un métier grâce à l'**alternance**.

Afin de travailler ensemble dans les meilleures conditions et d'apporter le meilleur service aux entreprises, vous trouverez ci-dessous des informations utiles !

Obtenir le financement d'AKTO



Au préalable, vous devez vous assurer que l'entreprise que vous accompagnez relève bien du champs d'AKTO. Pour vous en assurer, consultez notre article [« connaître mon opérateur de compétences »](#)

Le financement des actions de formation

Chaque branche professionnelle définit, en fonction de ses priorités et au vu des ressources disponibles, les règles de prise en charge pour chaque dispositif de formation géré par AKTO: alternance, formation tuteur, plan de développement des compétences dont actions de formation dites 'collectives', ...

A noter : ces règles pouvant évoluer au cours de l'année pour s'ajuster à l'utilisation des ressources, n'hésitez pas à les consulter régulièrement.

Le financement des contrats d'alternance

Le financement de l'apprentissage au coût-contrat

Le principe du coût-contrat installe un financement « au contrat » versé pour chaque apprenti aux CFA par les Opco, selon [un montant déterminé par les branches et validé par France Compétences dans un référentiel](#).

Dans certains cas, le coût de la formation est supérieur au coût-contrat, il s'ensuit alors un reste à charge pour l'entreprise.

AKTO met à disposition de ses entreprises [une calculatrice](#) afin d'évaluer leur éventuel reste à charge pour le recrutement d'un apprenti, n'hésitez pas à le faire savoir !

Les frais annexes des CFA

Outre les « coûts-contrat », AKTO prend en charge les frais d'hébergement et de restauration des apprentis. Les règles de prise en charge dépendent de chaque branche.

Le financement des contrats de professionnalisation

Chaque branche d'AKTO a déterminé ses règles de prises en charge en lien avec le contrat de professionnalisation.

Le financement de la mobilité des alternants

AKTO propose des financements spécifiques à destination des organismes de formation en alternance et centre de formations d'apprentis (OFA / CFA) :

- ✓ 2 dispositifs **spécifiques aux jeunes des outre-mer** :
 - Aide à la mobilité ultra-marine des jeunes en contrat d'apprentissage,
 - Accompagnement social des jeunes ultra-marins en contrat d'apprentissage
- ✓ 1 dispositif de **mobilité internationale des alternants**

La certification QUALIOPI, préalable indispensable pour obtenir le financement d'AKTO

Pour qu'AKTO puisse financer une formation, votre organisme doit être titulaire de la certification qualité nationale [QUALIOPI](#).

En tant qu'OPCO, AKTO se réserve le droit de procéder à des contrôles afin de s'assurer de la qualité des prestations à financer (Art. L. 6316-3 du Code du travail, dans sa version applicable au 1er janvier 2022).

Nous sommes habilités à effectuer auprès du ministre chargé de la formation professionnelle tout signalement utile et étayé relatif à la qualité des actions de formation professionnelle et lorsque les constats opérés sont susceptibles de remettre en cause la certification QUALIOPI (Art. R6316-7 du Code du travail, dans sa version applicable au 1er janvier 2022).

Consultez [les conditions générales](#) d'AKTO pour connaître les modalités détaillées (conditions à remplir, modalités de remboursements ...)

Réaliser vos démarches en ligne sur le portail AKTO



Enregistrer un contrat d'alternance

Quelle que soit la branche dont relève l'entreprise de votre client, vous pouvez vous référer aux modes d'emploi pour connaître les étapes et les documents à transmettre à AKTO.

L'envoi du dossier complet se fait sur [Mon Espace](#)

- ✓ [Tuto de première connexion](#)
- ✓ [Tuto saisie du contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Tuto saisie du contrat de professionnalisation](#)

Retrouvez plus de tuto directement sur Mon Espace.

Le mandat de gestion

L'employeur d'un apprenti autorise le CFA à saisir et transmettre sur **Mon espace** le contrat d'apprentissage et les pièces nécessaires directement à AKTO pour son compte.

Avec ce mandat, vous accélérez les délais d'instruction et de paiement du contrat par AKTO.

Déposer une demande de financement pour tout autre dispositif de formation

- ① Connectez-vous sur le portail entreprise adéquat. En fonction de la branche dont relève votre entreprise cliente, le portail pour effectuer le dépôt et le suivi des demandes de financement diffère. Mais patience, en 2024, toutes les démarches en ligne seront réalisées sur « Mon Espace », un portail unique pour toutes vos échanges avec AKTO. En attendant, suivez le guide pour savoir sur quel espace enregistrer vos dossiers en fonction de la branche dont relève votre client.
- ① [Consultez notre infographie](#) pour connaître les étapes et les documents à transmettre à AKTO pour chaque dispositif.

Les services et événements d'AKTO

Pour vous permettre d'accroître votre visibilité et vous informer sur l'évolution des métiers de nos branches, AKTO organise des événements et vous propose des outils concrets !

En savoir plus

Nos services et événements dédiés ✓